

ANNEE UNIVERSITAIRE 2011/2012

**DOSSIER DE DEMANDE DE LOGEMENT EN RESIDENCE UNIVERSITAIRE A
AMIENS FORMULEE PAR UN(E) ETUDIANT(E) ETRANGER(E)
DONT LES PARENTS NE RESIDENT PAS EN FRANCE
ET S'INSCRIVANT A L'UPJV EN MASTER OU DOCTORAT**

I - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GENERAL (POUR TOUS LES CANDIDATS)

NOM (en capital d'imprimerie) _____

Prénoms : _____ sexe : _____

Etudiant boursier : ☐ OUI ☐ NON

Date et lieu de naissance : le _____ à _____

Nationalité : _____ Célibataire - Marié(e) - Nombre d'enfants : _____

Adresse et profession des parents : _____

☎ portable de l'étudiant : _____

Date prévue d'arrivée en France : _____ (en cas de
modification ultérieure à la date de dépôt de dossier, vous devez impérativement
envoyer un mail à bourselogement@crous-amiens.fr, sinon la réservation sera
annulée)

TRES IMPORTANT POUR L'ENVOI DE L'AVIS D'AFFECTATION CONDITIONNELLE

Adresse courriel de l'étudiant : _____ @ _____

II - SITUATION UNIVERSITAIRE

Baccalauréat obtenu le _____ à _____

Etudes envisagées pendant la prochaine année universitaire : _____

ETUDES POURSUIVIES DEPUIS LE BACCALAUREAT

Années	Etablissements	Examens ou concours	Résultats(réussite/échec)
2009/2010			
2010/2011			

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus
le (date) _____ Signature de l'étudiant(e)

**VŒU D'AFFECTATION
(COCHEZ VOTRE
CHOIX) :**

(loyer mensuel 2011/2012 pour
une chambre de 9 m2 pour un
étudiant inscrit affecté pour 9
mois)

☐ RESIDENCE SAINT
LEU(pour jeunes filles)(153€)

☐ RESIDENCE DU
BAILLY(223.60€)

☐ RESIDENCE DU
THIL(223.60€)

☐ RESIDENCE DU
CASTILLON(223.60€)

Réservé administration :

Dossier reçu complet le :

AFFECTE A :

CE DOSSIER DOIT PARVENIR COMPLET AU : C.R.O.U.S.

Direction de la Vie Etudiante – Département du Logement
25, rue Saint-Leu - BP 435 - 80004 AMIENS CEDEX 1

AVANT LE 1^{ER} JUILLET 2011 DERNIER DELAI

NOTICE D'INFORMATION IMPORTANTE

CE DOSSIER EST A RENVoyer AU CROUS POUR LE 1^{ER} JUILLET 2011 DERNIER DELAI.

Vous êtes étudiant étranger, venant pour la première fois en France, et vous allez vous inscrire en 2011/2012 à l'Université de Picardie Jules Verne à Amiens en Master 1, Master 2 ou doctorat.

Vous pouvez bénéficier à partir du 1er septembre 2011 d'une chambre en résidence universitaire CROUS à Amiens. Une chambre vous sera réservée à partir de la date prévue d'arrivée indiquée sur la 1^{ère} page du dossier.

Pour cela, vous devez remplir ce dossier et le retourner avec les pièces demandées **dans les 15 jours suivant réception au CROUS- DVE- Département du Logement 25 rue Saint Leu BP 435- 80004 AMIENS CEDEX 1, et au plus tard le 1^{ER} JUILLET 2011.**

VŒU D'AFFECTATION :

Vous pouvez choisir la résidence où vous souhaitez être logé à l'aide du tableau ci-dessous :
(vœu d'affectation à cocher en première page)

LIEU	A PROXIMITE DES FACULTES DE	RESIDENCES CROUS	LOYER MENSUEL*/ DEPOT DE GARANTIE 2011/2012	CONFORT
AMIENS SUD	langues-lettres- philosophie- psychologie-sociologie- histoire-géographie- sciences humaines et sociales-IUFM-IUT- STAPS(sport)	BAILLY	223.60 €	Chambre de 9m2 avec douche, WC, réfrigérateur, accès internet et branchement micro-ondes dans la chambre
		THIL	223.60 €	Chambre de 9m2 avec douche, WC, réfrigérateur, accès internet et branchement micro-ondes dans la chambre
AMIENS NORD	arts-droit-économie- IPAG-sciences(maths- physique-chimie- informatique....)- médecine-pharmacie	CASTILLON	223.60 €	Chambre de 9m2 avec douche, WC, réfrigérateur, accès internet et branchement micro-ondes dans la chambre
AMIENS CENTRE		SAINT LEU(uniquement pour jeunes filles)	153.00 €	Chambre de 9 m2 avec lavabo et réfrigérateur (sanitaires et cuisine à l'étage)

* loyer pour 9 mois d'occupation

DEPOT DE GARANTIE :

Le dépôt de garantie est une somme qui doit être versée et qui vaut réservation de la chambre. Cette somme est rendue à l'étudiant dans un délai maximum de 2 mois après son départ.(après déduction des éventuels impayés).

Son montant correspond à 1 mois de loyer. **La chambre ne sera réservée que lorsque le dépôt de garantie sera reçu au CROUS.**

Vous devez effectuer **un virement du dépôt de garantie avant le 1^{ER} JUILLET 2011** sur le compte de l'Agent Comptable du CROUS : **(le libellé du virement doit impérativement préciser le nom et le prénom de l'étudiant)**

TP AMIENS TRESORERIE GENERALE : IBAN : FR 76 1007 1800 0000 0010 0370 213 –BANK IDENTIFIER CODE (BIC) : BDFEFRPPXXX

Vous devez déterminer le montant à virer en fonction de votre vœu d'affectation.

ACTE DE CAUTION SOLIDAIRE:

Toute personne qui loue un logement doit trouver une personne qui se porte caution pour les éventuels loyers impayés.

L'engagement d'une caution personnelle et solidaire, établi par une personne physique, solvable, domiciliée en France ou dans un pays de l'Union Européenne est strictement obligatoire.

Tous les documents doivent obligatoirement être traduits en français par un traducteur assermenté.

L'étudiant qui, pour raison de force majeure, ne trouverait pas de caution devra le signaler par écrit par un courrier joint à ce dossier.

DESISTEMENT :

Tout désistement de chambre doit avoir lieu **au plus tard le 22 août 2011** (au-delà, il ne pourra pas y avoir de remboursement du dépôt de garantie).

Si vous souhaitez vous désister, vous devrez envoyer un courrier au CROUS DVE Département du Logement 25 rue Saint-Leu BP 435 80004 AMIENS CEDEX 1.

Le virement du dépôt de garantie sur votre compte se fera dans un maximum de 2 mois, déduction faite des frais de virement (qui s'élèvent à environ 15 euros).

En cas de désistement en cours d'année, le loyer sera recalculé en fonction de la durée réelle d'occupation (cf règlement intérieur donné le jour de l'entrée dans les lieux).

RENTREE 2011 :

Une fois votre dossier et votre virement reçu au CROUS, vous recevrez par mail (**adresse e-mail à remplir obligatoirement en première page**) un **avis d'affectation conditionnelle** en résidence.

En cas de modification de la date d'arrivée prévue telle que vous l'avez indiquée en page 1 de ce dossier, vous devez impérativement envoyer un mail à bourselogement@crous-amiens.fr; en cas de non présentation à la résidence à la date d'arrivée prévue, et dans le cas où vous n'auriez pas prévenu de votre retard, la chambre ne sera plus réservée.

Vous devrez vous rendre dès votre arrivée à Amiens directement à la résidence indiquée et présenter cet avis.

Vous devrez verser le jour de votre arrivée le montant du **1^{er} loyer** (cf tableau) et faire votre état des lieux d'entrée.

Vous devrez fournir dans les 8 jours une **attestation d'assurance pour le logement** garantissant la responsabilité civile et les risques locatifs (cf le tableau « accueil des étudiants étrangers à Amiens »)

Dès votre inscription définitive à l'UPJV, vous devrez fournir à la résidence votre **certificat d'inscription 2011/2012** qui validera votre affectation définitive.

RESTAURATION :

Des restaurants universitaires sont situés près des facultés ; le prix du ticket est de 3€ (tarif au 01/08/2010).

(restaurant du BAILLY à Amiens Sud ; restaurants LA VEILLERE ou SAINT LEU à Amiens Centre)

Acte de caution solidaire 2011/2012

(Articles 2015 et 2021 du Code Civil)

Doit être obligatoirement établi par une personne solvable domiciliée en France ou dans l'un des pays de l'Union Européenne

(La personne qui se porte garant doit percevoir des revenus au moins égal à 1000€/mois)

Je soussigné(e) **Nom et prénom** :

Adresse :

Tel :

Profession ou emploi :

Adresse de l'employeur :

Déclare me porter caution solidaire de :

M ou Mle (1) :

Et (à remplir en cas de colocation ou de logement couple)

M ou Mle (1).

(1) Noms et prénoms des étudiants

et m'engage à ce titre, au profit du CROUS qui accepte, à satisfaire à toutes les obligations du locataire, sans bénéfice de discussion selon les conditions suivantes :

Le CROUS s'engage à prévenir la caution en cas de dettes de l'étudiant supérieures ou égales à 3 mensualités (loyer ou redevance).

Période sur laquelle porte l'engagement :

Pour une affectation en chambre : de la date d'affectation en cité universitaire **jusqu'au 30 juin 2012 ou jusqu'au 31 août 2012**, si l'étudiant venait à demander et obtenir un hébergement vacances.

Pour une affectation en studette ou studio : de la date d'effet du bail jusqu'au **31 août 2012**.

L'engagement de caution reste valable tant que le CROUS n'aura pas, le cas échéant, réglementairement accepté une nouvelle caution solidaire, reconnue solvable par lui.

Nature des créances couvertes :

Toutes les créances du CROUS d'AMIENS à l'égard de cet ou de ces étudiants, ayant pour origine, pour quelque cause que ce soit, son séjour dans ce logement, en particulier les créances résultant des redevances impayées, ou des frais occasionnés par la remise en état après dégradation des locaux occupés. En cas d'impossibilité de recouvrement amiable des sommes dues, dans le cadre d'un recouvrement contentieux par un huissier de justice, l'ensemble des frais et honoraires de procédures resteront, aux termes de la loi, à la pleine et entière charge du débiteur.

Responsabilité de la personne qui se porte caution :

La responsabilité de la caution reste engagée pour toute somme restant à recouvrer, sans limite dans le temps.

Mention à recopier intégralement, à la main, par la personne qui se porte caution

Je me porte caution solidaire pour la durée de l'admission de M. (*nom et prénom de l'étudiant*) et ** Mle (*nom et prénom de l'étudiante*) pour la période allant de la date d'admission en logement CROUS, jusqu'au **31 août 2012** au plus tard.

Mon engagement est limité à hauteur de 12 mensualités (loyer ou redevance), le tarif étant déterminé selon le type de logement occupé, augmentées, le cas échéant, des dégradations et réparations locatives mises à la charge de l'étudiant, et des éventuels frais de procédure.

Je prends note que les tarifs sont disponibles sur le site du CROUS d'Amiens(*) et communiqués sur simple demande auprès de la résidence d'affectation.

Ces obligations sont conformes au règlement intérieur dont je m'engage à prendre connaissance.

Je confirme avoir pleinement enregistré la nature et l'étendue de mes obligations.

Engagement manuscrit de la caution

* www.crous-amiens.fr

** (à remplir en cas de colocation ou de logement couple)

Fait à
Signature de la caution

, le
Pour le Directeur,
et par Ordre,
Le Directeur de la Résidence

Contrat de caution solidaire

Pièces à joindre obligatoirement par le signataire :

1- **Photocopie de la carte nationale d'identité Française ou d'un pays membre de l'Union Européenne de la caution.** Pour les ressortissants **hors Union Européenne**, joindre une photocopie de la carte d'identité ainsi que de la carte de résident ou de la carte de séjour et de travail d'une validité minimum d'un an, couvrant obligatoirement l'année universitaire d'admission.

2- Document précisant l'adresse (facture EDF...)

3- Pour les salariés : photocopie des trois derniers bulletins de salaire.*

4- Pour les non salariés (retraités, invalides, demandeurs d'emploi, professions libérales, agriculteurs, commerçants...) : photocopie du dernier avis d'imposition.*

5- Les retraités, invalides et demandeurs d'emploi fourniront également une photocopie de leur avis de retraite ou de leurs indemnités ASSEDIC mentionnant la périodicité des différentes ressources versées.*

6- Relevé d'identité bancaire ou postal au nom de la caution.

* La personne qui se porte garant doit percevoir des revenus au moins égal à 1000€/mois.

**CECI CONCERNE EXCLUSIVEMENT LES ETUDIANTES SOUHAITANT ETRE
AFFECTEES A LA RESIDENCE SAINT LEU**

Les étudiantes qui souhaitent être logées dans une résidence de jeunes filles doivent obligatoirement remplir et signer la formule ci-dessous.

Il va de soi que le C.R.O.U.S. ne peut prendre l'engagement de loger la candidate dans la résidence demandée, tout dépendra en effet des possibilités d'accueil.

Je soussignée (nom, prénom)

Date de naissance :

Demande pour l'année universitaire 2011/2012 à être logée si possible dans une résidence de jeunes filles où seules les visites féminines sont admises, (dérogation prévue par la circulaire ministérielle du 06/11/1968).

Fait à _____, le _____
Signature de l'étudiante

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

- 1 - Extrait d'acte de naissance ou fiche d'état civil récente.
- 2 – Des coupons internationaux pour un montant de 6€20 (frais de dossier)
- 3 – Une photo d'identité collée en page 1.
- 4 - Certificat de pré- inscription à l'UPJV 2011/2012
- 5- Un relevé d'identité bancaire à votre nom (pour le remboursement éventuel du dépôt de garantie en cas de désistement)
- 6- L'attestation de la banque notifiant le virement du dépôt de garantie.
- 7 – Copie de l'attestation de succès au baccalauréat et certificat de scolarité 2010/2011.
- 8 - Engagement d'une caution personnelle et solidaire avec les pièces demandées. L'étudiant étranger qui arrive pour la première fois en France et qui, pour raison de force majeure, ne trouverait pas de caution devra le signaler par écrit par un courrier joint à ce dossier.

**TOUS LES DOCUMENTS DOIVENT OBLIGATOIREMENT ETRE TRADUITS
EN FRANCAIS ET CERTIFIES CONFORMES A L'ORIGINAL PAR UNE
AUTORITE LEGALE.**



Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires

D'Amiens - Picardie

CROUS DIRECTION DE LA VIE ETUDIANTE
DEPARTEMENT DU LOGEMENT

☎ 03 22 71 24 00 e-mail : bourselogement@crous-amiens.fr

DECLARATION DE DESISTEMENT

A ADRESSER OBLIGATOIREMENT AU

CROUS DVE Département du Logement 25 rue Saint-Leu BP435 80004 AMIENS CEDEX 1
AVANT LE 22 AOUT 2011

REMBOURSEMENT DU DEPOT DE GARANTIE

Attention, le dépôt de garantie pourra vous être restitué si vous renoncez au bénéfice de votre admission en résidence **A LA CONDITION EXPRESSE D'EN FAIRE LA DEMANDE AU CROUS AVANT LE 22 AOUT 2011.**

Aucune demande de remboursement parvenant après cette date ne pourra être suivie d'effet (sauf cas de force majeure).

✂



Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires

D'Amiens - Picardie

CROUS DIRECTION DE LA VIE ETUDIANTE
DEPARTEMENT DU LOGEMENT

Je soussigné(e) *NOM, PRENOM*.....
(ETUDIANT PRIMO MASTER DOCT UPJV)

Adresse personnelle :

affecté(e) pour 2011/2012 à la résidence :

déclare me désister de l'affectation qui m'a été attribuée.

Date :

Signature

Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire ou postal à votre nom, ou, à défaut, une procuration datée et signée, au bénéfice du titulaire du relevé d'identité bancaire ou postal.

Reçu au CROUS le :

Logement . Restauration . Bourses . Culture . Emploi . Social . International

CENTRE REGIONAL DES OEUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES

Direction de la Vie étudiante- 25 rue Saint-Leu - BP 435 – 80004 AMIENS Cedex 1 - ☎ 03 22 71 24 00 - 📠 03 22 71 24 05

INFORMATION SUR L'ACCUEIL DES ETUDIANTS ETRANGERS A AMIENS

LE CENTRE REGIONAL DES OEUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES(CROUS) facilite votre vie étudiante en vous proposant de multiples services : logement, restauration, social, culture, emplois temporaires.

LA DEMANDE DE BOURSE

Aucune bourse d'enseignement supérieur ne pourra être octroyée à un étudiant étranger, **ni à son arrivée, ni pendant la durée de ses études en France.**

CAS PARTICULIERS DES BOURSIERS DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS(BGF) OU DES BOURSIERS DE GOUVERNEMENTS ETRANGERS(BGE) : la demande doit être effectuée avant le départ , concernant les BGF auprès de l'Ambassade ou du Consulat de France du pays d'origine, concernant les BGE auprès de l'administration du pays d'origine. Ces bourses sont gérées par le CROUS d'AMIENS qui vous accueille du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.

L'OBLIGATION DE RESSOURCES

Il est primordial pour les étudiants étrangers, qui ne sont ni boursiers du gouvernement Français ni boursiers de leur Etat, de disposer de ressources suffisantes pour poursuivre leurs études en France.

La loi française exige un minimum légal mensuel de 427.00 € sur 10 mois en 2010/2011. **(Montant très inférieur au budget indispensable).** Il est donc nécessaire que l'étudiant satisfasse à des conditions de ressources.

Tout étudiant affecté en résidence universitaire doit régler le jour de la prise de clés le dépôt de garantie, le loyer du premier mois et fournir une attestation d'assurance garantissant les risques locatifs et la responsabilité civile.

EXEMPLE DE BUDGET POUR INFORMATION

BUDGET MINIMUM A PREVOIR DES VOTRE ARRIVEE (pour les dépenses du 1 ^{er} mois)	
Dépôt de garantie pour la chambre	223.60€ (minimum)
Loyer du 1 ^{er} mois (chambre traditionnelle)	223.60€ (minimum)
Assurance du logement : responsabilité civile et risques locatifs	19€ pour une chambre(à titre indicatif)
Droits de scolarité + sécurité sociale (UPJV) (2010-2011)	378.57€ pour la licence ou 441.57€ pour le Master ou IUP
Repas RESTO U : 1 ticket=3€	60 repas=180€
Transports bus Amiens : abonnement mensuel	21.40€
A prévoir : achat de fournitures, livres...	

LA CARTE DE SEJOUR sera délivrée dans les mois suivants votre arrivée par la Préfecture de la Somme. Pendant ce temps, un récépissé provisoire, renouvelable tous les trois mois sera remis. La carte de séjour est nécessaire pour chercher un emploi mais il est extrêmement difficile de trouver un travail en Picardie même à temps partiel.

LES ETUDES

Pour toute information concernant les études, contactez le B.U.I.I.O. (Bureau Universitaire d'Information d'Insertion et d'Orientation) 11, rue des Francs Mûriers - B.P. 2716 80027 AMIENS CEDEX 1 et connectez vous aux sites suivants :

<http://www.u-picardie.fr>